



## **NOTE DE SYNTHÈSE N°2**

### **OBJET : APPROBATION CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE**

#### **RAPPORTEUR : Joël SAUGUES**

#### **EXPOSÉ**

Chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, le Conseil Régional d'Occitanie a mis en place le dispositif « Bourg Centre » en faveur de communes ayant une fonction de centralité au sein de leur bassin de vie. Ce dispositif vise à contribuer au renforcement de l'attractivité et au développement des communes bénéficiaires à travers un soutien aux investissements publics locaux dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet global pluriannuel.

Un premier dispositif mis en place sur la période de 2018 – 2021 a vu la conclusion de 450 contrats « Bourg Centre ».

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et à accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, qui repose sur trois piliers :

- Promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Rééquilibrage territorial,
- Adaptation et résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de contrats qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats « Bourg-Centre » est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats « Bourg-Centre » Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Le présent contrat « Bourg Centre » Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard (CD 30), la Commune de Poulx, la Communauté de Communes de Nîmes Métropole et le PETR Garrigues et Costières.

Le diagnostic de la commune permet d'établir :

- 3 polarités lisibles et rapprochées mais pas de centralité marquée
- Une offre de proximité variée mais insuffisante en termes de santé
- Des formes urbaines aux ambiances végétales mais n'ayant pas favorisé le développement des modes doux
- Un spot local de nature et de loisirs
- Un patrimoine remarquable (église inscrite, ouvrages hydrauliques...)

Ainsi, le projet de développement et de valorisation portera sur 3 axes :

- Renforcement de la centralité du village
- Valorisation du potentiel touristique du village
- Transition vers un territoire résilient



Le programme est détaillé dans les fiches actions du contrat.

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le contrat bourg centre annexé à la présente décision,  
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 13 Février 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le contrat Bourg Centre Occitanie,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

PROJET